

Paris, le 12 septembre 2019

## NOTE AUX RÉDACTIONS

### Un guide pratique pour prévenir les discriminations à l'embauche

Dans le cadre de sa mission de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité, le Défenseur des droits publie un guide à l'attention des acteurs de l'emploi privé intitulé « [Pour un recrutement sans discrimination](#) » et réalisé avec l'appui de professionnels de l'emploi tels que À compétence égale, l'ANDRH, l'APEC, Pôle emploi et Prism'emploi.

Près de la moitié des saisines traitées par le Défenseur des droits en matière de discrimination concerne le domaine de l'emploi. Les enquêtes que l'institution réalise chaque année en partenariat avec l'Organisation internationale du travail (OIT), montrent que les discriminations sont nombreuses lors de l'embauche, sans qu'il soit le plus souvent possible pour les candidats refusés de les prouver.

Les réclamations adressées au Défenseur des droits soulignent également la méconnaissance du droit de la non-discrimination de la part des recruteurs et recruteuses qui peuvent se voir condamnés sans avoir eu l'intention ni l'impression de discriminer. Ce guide a donc pour objectif de rendre plus accessible le cadre juridique entourant les pratiques de recrutement, de la définition du besoin de l'entreprise à l'embauche effective, en passant par l'étape de l'entretien.

Pour chaque situation concrète exposée (l'entreprise propose un « job étudiant », impose aux femmes le port de talons aiguilles, réserve un poste aux personnes handicapées ou à des femmes pour promouvoir la mixité, etc.), le guide fournit des conseils pratiques facilement applicables et tente de faire évoluer les comportements en agissant sur les représentations les plus répandues dans la société.

Le Défenseur des droits souhaite que les responsables des ressources humaines et les personnes qui forment les professionnels au recrutement puissent s'approprier ce guide et diffuser son contenu pédagogique à un large public afin de contribuer à réduire les discriminations à l'embauche.

La version papier du guide est disponible sur demande : [karina.marinho@defenseurdesdroits.fr](mailto:karina.marinho@defenseurdesdroits.fr)

**Service presse et communication**

—  
[anne-flore.buisson-bloche@defenseurdesdroits.fr](mailto:anne-flore.buisson-bloche@defenseurdesdroits.fr)

[presse@defenseurdesdroits.fr](mailto:presse@defenseurdesdroits.fr)

01 53 29 23 69

[www.defenseurdesdroits.fr](http://www.defenseurdesdroits.fr)

**Le Défenseur des droits est une autorité administrative indépendante créée par la loi organique du 29 mars 2011, suite à la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008.**

Protecteur des droits et libertés des personnes, il a pour mission de défendre et promouvoir les droits des usagers des services publics, les droits de l'enfant, de lutter contre les discriminations, d'assurer le respect de la déontologie par les personnes exerçant des activités de sécurité et de protéger et orienter les lanceurs d'alerte.

Il peut être saisi gratuitement par toute personne résidant en France ou française résidante à l'étranger qui estime que ses droits n'ont pas été respectés. Il peut également se saisir d'office.

Plus de 500 délégués répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain et en outre-mer reçoivent, orientent et aident toute personne à faire valoir ses droits, gratuitement et en toute indépendance.